# **VAR HABITAT – OPH DU VAR**

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

## **EXTRAIT**

26

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR

### SEANCE du 17 OCTOBRE 2024

#### Objet de la délibération :

LE RAYOL CANADEL
OPERATION « CŒUR
DE VILLAGE» PROJET
DE CONSTRUCTION
NEUVE DE 14
LOGEMENTS LOCATIFS
SOCIAUX, 13
LOGEMENTS EN BAIL
REEL ET SOLIDAIRE
(BRS), 16 LOGEMENTS
« SENIORS », UN
ESPACE SERVICES ET
DES EQUIPEMENTS
MUNICIPAUX

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à : LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : M. Thierry ALBERTINI

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **21** (dans l'attente de la nomination d'un représentant de la CAF et d'une délibération de la commission permanente du conseil départemental du VAR ayant force exécutoire pour la nomination d'un représentant, personne qualifiée)

<u>Présents:</u> Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Patrick DEBIEUVRE, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Dominique LAIN, Josée MASSI, Jacques PEYROT.

Martine ARENAS, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE Serge PELLEGRIN, ayant donné pouvoir à Patrick EVEILLEAU

<u>Absents et excusés :</u> Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO, Marc LAURIOL, Valérie RIALLAND

Représentant du CSE: Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

<u>Commissaire du gouvernement :</u> Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit : Chers Collègues,

Par délibération n°46 du 16/06/2023 et n°10 du 27/10/2023, vous autorisez le lancement de cette opération mixte de construction, qui constitue une réelle opportunité pour l'Office.

Comme exposé précédemment, ce projet nécessite l'acquisition de 2 tènements fonciers appartenant à la Commune (domaine privé) figurant au cadastre de la manière suivante :

#### Foncier n°1:

Commune: LE RAYOL CANADEL

Section: AM

Numéro : 56 d'une superficie de 2 838 m2

AR CONTROLE DE LEGALITE : 083-479904732-20241017-CA\_17102024\_26-DE en date du 18/10/2024 ; REFERENCE ACTE : CA\_17102024\_26

Moyennant le prix de 650.000 € (hors frais de notaire charge acquéreur) .

#### Foncier n°2:

Commune: LE RAYOL CANADEL

Section: AM

Numéro: 52 d'une superficie de 1 399 m2

Moyennant le prix de 767.000 € HT.

Des négociations ont été menées, et la commune a consenti une baisse de prix sur la parcelle AM 52, de sorte que le prix d'acquisition de la parcelle est dorénavant porté à 690.300 € HT (au lieu de 767.000 € HT). Le prix d'acquisition de la parcelle AM 56 demeure inchangé et reste à 650.000 €.

Après cette mise à jour, le nouveau prix de revient de l'acquisition du foncier s'élèverait à 1.340.300 € HT (frais notaire inclus et hors TVA sur marge éventuelle en sus).

# La nouvelle estimation prévisionnelle de cette opération est donc de 11 584 000 € TTC.

#### Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- Le nouveau coût prévisionnel de l'opération,
- L'acquisition des parcelles AM 52 moyennant le prix de 650.000 € HT et AM 56 moyennant le nouveau prix de 690.300 € HT,
- Le Directeur Général à signer tous les actes à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération tant pour son acquisition, que son montage juridique et la commercialisation des divers produits.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI